

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2019

Présents :

M. Gérard TREMEGE
M. Patrick VIGNES
M. Yannick BOUBEE
M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET
M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE
M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE
M. André LABORDE
M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Jean-Marc BOYA
M. Jean BURON
M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET
Mme Andrée DOUBRERE
M. Michel DUBARRY
M. Serge DUCLOS
M. Jacques GARROT
Mme Geneviève ISSON
Mme Evelyne LABORDE
M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Jean-Michel LEHMANN
M. Roger LESCOUTE
M. Alain LUQUET
Mme Myriam MENDES
M. Ange MUR
Mme Evelyne RICART
M. François RODRIGUEZ
M. Jean-Michel SEGNERE
M. Philippe SUBERCAZES
M. Alain TALBOT
M. Francis TOUYA
M. Guy VERGES
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Philippe BAUBAY
M. Francis BORDENAVE
M. Serge BOURDETTE
M. Lucien BOUZET
Mme Elisabeth BRUNET
M. Jean-François CALVO
Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Danielle CARCAILLON
M. Rémi CARMOUZE
M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Annette CUQ
M. Pierre DARRE
M. Daniel DARRE
M. Denis DEPOND
M. Jean-François DRON
M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Christiane DURAND
Mme Martine FOCHE SATO
M. Michel FORGET
M. Joseph FOURCADE
Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Charles HABAS
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Pierre MONTOYA
Mme Madeleine NAVARRO
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
Mme Céline ROULET
M. Paul SADER
M. Jacques SEVILLA
M. Jean-Marie TAPIE
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI
M. Philippe JOUANOLOU
M. Patrick PEY
Mme Christelle COATRINE

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Christiane ARAGNOU
Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Michel AUSINA
M. Roger-Vincent CALATAYUD
M. Marc GARROCQ
Mme Michèle PHAM-BARANNE
Mme Elisabeth ARHEIX
M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain GARROT
M. Bernard LACOSTE
M. Michel SAJOUX
M. Laurent TEIXEIRA

M. Jacques LAHOILLE
M. Jean-Louis CRAMPE
M. Emmanuel DUBIE
M. Christian LABORDE
Mme Yvette LACAZE
Mme Marie-Paule BARON
M. François-Xavier BRUNET
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Vincent MASCARAS
Mme Chantal MORERA
Mme Claudine RIVALETTO
M. Robert SUBERCAZES
Mme Florence GASSAN

Pouvoirs :

Mme Fabienne LAYRE CASSOU donne pouvoir à M. Gérard CLAVE
M. Jacques LAHOILLE donne pouvoir à M. Jean BURON
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à Mme Christiane DURAND
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M. Jean-Claude BEAUQUESTE
M. Christian LABORDE donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS
Mme Yvette LACAZE donne pouvoir à M. Paul HABATJOU
Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE donne pouvoir à M. Michel FORGET
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Jean-François DRON
Mme Chantal MORERA donne pouvoir à M. Ange MUR
Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Jean-Christian PEDEBOY
M. Robert SUBERCAZES donne pouvoir à M. Jacques GARROT
Mme Florence GASSAN donne pouvoir à Mme Céline ROULET

Absents :

M. Bruno VINUALES
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Philippe CASTAING
M. Georges CASTRES
M. Jean-Louis CAZAUBON

Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel DUCLOS
M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Charles LACRAMPE
M. Michel RICAUD
M. Roger SEMMARTIN
M. Maxime LAFFAILLE

*

* *

M. LE PRESIDENT : Chers collègues prenez place s'il vous plaît. Considérant que le quorum est largement atteint je déclare notre séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 ouverte. J'ai plaisir à accueillir à mes côtés Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Samuel BOUJU, qui va intervenir dans quelques instants sur le dispositif Maisons France Service. J'ai pensé qu'il était pertinent de vous présenter le message en direct par le Secrétaire Général de la Préfecture. Monsieur BOUJU veut bien nous expliquer les dispositifs. Avant de lui passer la parole, je vous demande si vous avez des questions à poser sur les comptes rendus des Conseils Communautaires du 16 mai et du 26 juin dernier ? Y a-t-il des remarques ? Des amendements ? Des propositions ? Il n'y en a pas ? Est-ce que vous êtes d'accord pour les approuver ? Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Ils sont approuvés. Merci beaucoup. Avez-vous des questions à poser sur les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Y a-t-il des questions ? Des demandes de précisions ? Il n'y en a pas ? Monsieur le Secrétaire Général je vous passe la parole tout de suite.

Intervention de Monsieur le Secrétaire Général

M. LE PRESIDENT : Merci. Vous autorisez l'assemblée à vous poser des questions, je présume ? Si vous le permettez je vais prendre la casquette de Président de la Communauté d'Agglomération. Le Maire de Tarbes s'est engagé, comme le Maire de Lourdes par solidarité dans un mouvement national, avec un souci : le service à l'usager. Ceci étant, il y a des questions qui se posent. Vous voulez remettre de l'humain dans la relation entre, quand je dis vous je m'adresse à l'Etat, entre les neuf opérateurs et les usagers. Je m'interroge sur les personnes qui seront formées, et qui seront capables de répondre sur les neuf lignes opératrices, ce qui n'est pas évident. Il faudrait des personnes capables de faire preuve d'omniscience, mais je présume que les formations seront adaptées. Les candidats qui vont répondre aux services qui seront installés dans ces MFS, est-ce que ce seront des personnes issues des services des neuf opérateurs dont certains risquent de fermer leurs accueils et leurs structures de renseignements, de services, je ne sais pas, je pose des questions. D'où viendront les personnes qui seront installées dans ces MFS ? Et à nous communes, on nous demande quoi ? À part la mise à disposition de locaux, des 30 000 euros par an. Est-ce que c'est 30 000 euros pour un loyer pour les locaux ? Ou est-ce que c'est pour nous indemniser pour le personnel qu'on mettrait en place ? Voilà quelques questions que je me permets de vous poser. Ce qui nous intéresse, en premier lieu, c'est de préserver cette qualité de relation entre les administrations d'Etat ou autres et l'usager, et surtout la qualité du service à l'usager. Voilà quelques questions, je pense que vous allez nous apporter toutes les réponses.

M. BOUJU : Merci Monsieur le Président. Oui vous l'avez dit le mot solidarité, moi je dirais aussi solide partenariat, c'est-à-dire oui les 30 000 euros ça ne prend pas en charge l'intégralité du coût d'une telle structure, il faut se le dire simplement. Donc derrière il y a aussi la volonté d'un opérateur, ou d'une collectivité, de tous ensemble de faire vivre une structure comme celle-là dans l'intérêt de nos concitoyens une nouvelle fois, et vous l'avez dit d'ailleurs et je vous en remercie, vous l'avez souligné l'intérêt commun qu'il y a à ce type de structure. Sur les personnes d'accueil, la réforme est ambitieuse et vous avez raison de le redire, puisque de mon point de vue, et on l'a dit tous les expérimentateurs au niveau national, c'est l'enjeu essentiel de cette réforme, c'est son défi majeur, c'est le défi RH. La composition de ces personnes, en tout cas dans les MSAP qui existent aujourd'hui, ces personnes sont essentiellement composées de personnel de collectivités, mairies, communautés de communes, etc., d'associations également, et ce qu'on souhaite c'est de pouvoir charpenter des lieux pluridisciplinaires et polyvalents qui accueillent, et on le voit déjà dans certaines MSAP, j'étais tout à l'heure là encore à Bagnères, où vous avez la Mission Locale qui est

installée en permanence ici, vous avez aussi la CPAM qui a un lieu permanent, vous avez des associations qui œuvrent, ça permet de mutualiser aussi des fonctions d'accueil. Ce qu'exige la réforme des Maisons France Service c'est deux personnes à l'accueil au moins, pendant 24 heures par semaine. C'est ça l'exigence. Donc deux personnes d'accueil à un instant T, ce n'est pas neutre, on ne pourra pas non plus en mettre absolument partout, j'ai vu Président que c'était une par canton. Une par canton il faut l'interpréter au sens de la recherche de la proximité. Mais la proximité encore une fois avec cette mobilisation de deux personnes à l'accueil pendant au moins 24 heures par semaine, et des personnes qui sont aussi volontaires, qui vont recevoir une formation, une formation qui va leur permettre de répondre, c'est le retour d'expérience qu'on a des MSAP, donc c'est attesté si vous voulez par rapport à ce que l'on sait par rapport à aujourd'hui du fonctionnement de MSAP suffisamment charpenté, c'est savoir répondre à 85% des questions, c'est déjà pas mal. C'est surtout un lien privilégié, encore une fois, avec les back-offices, et vous le savez tous, avoir un lien avec certains back-offices de certains opérateurs, c'est parfois ¼ d'heure à un standard, ça peut être rédhibitoire et ça n'est pas admissible, en tout cas on va mettre une forme de circuit court, entre les accueils des Maisons France Service et les opérateurs. Les opérateurs sont très mobilisés, et je le dis, on en est au 4, 5^{ème} comité de pilotage départemental sur le sujet, ils sont tous présents, tous motivés, parfois plus que leur niveau central, et donc ça fonctionne plutôt bien à ce niveau-là. Les formations sont en cours, elles viennent de commencer hier, d'ailleurs j'y suis même allé saluer les personnes qui étaient présentes. Un 1^{er} cycle de 15 personnes qui sont formées, un 2^{ème} cycle de nouveau 15 personnes, et je les salue à double titre puisque c'est 2 jours ½ sur la formation SOCLE-CNFPT, puisque le CNFPT nous accompagne dans ces formations. 3 jours dans les formations dites partenaires, c'est-à-dire sur les métiers, sur les procédures et accès au droit des différents partenaires, plus des formations complémentaires et à distance pour approfondir certaines thématiques et notamment sur les outils. Donc c'est bon an mal an entre 6 à 8 jours au total de formation initiale, on sait qu'après on va devoir développer des formations complémentaires, et je rajouterai par rapport au personnel et c'est important, on a souhaité au niveau départemental travailler avec le CNFPT qui le proposait en déploiement national, une validation des acquis des expériences pour les personnels qui auraient travaillé en Maisons France Service pendant un certain temps. Pourquoi ? Parce que vous l'avez bien souligné, on va être très exigeant avec eux, ce sont des personnes qui vont acquérir une polyvalence, une souplesse d'esprit, des aptitudes et des compétences qu'il faut qu'on puisse réellement faire reconnaître sur un CV et dans un parcours d'un fonctionnaire territorial, ou de quelqu'un d'une association qui pourra ensuite postuler sur d'autres évolutions de carrière, on a voulu construire cette VAE, qu'on est en train de monter avec le CNFPT. Ça semble extrêmement important de valoriser aussi des agents qui sont à ces postes, qui sont des postes, à mon avis, très stratégiques.

M. LE PRESIDENT : Désolé, mais je vais vous poser d'autres questions, ensuite je laisserai la parole aux maires en priorité. Donc j'ai bien compris que les 30 000 euros servaient à la commune candidate, pour payer au minimum les deux personnes qui seraient installées dans ces maisons. Donc déjà deux personnes, même à 24 heures par semaine, c'est 48 heures par semaine, ça fait minimum deux salaires non chargés de 27 000 euros minimums, avec les charges pas loin de 40 000 euros. Plus les locaux, le fonctionnement, etc., c'est un fonctionnement pour chaque commune d'au moins 50 000 euros. Les 30 000 euros nous accompagneraient pour cette charge. Mais s'il y a un besoin de trois ou quatre personnes, pour répondre à 85% des questions sur les neuf lignes différentes, comment fait-on ? Même si la formation dure une semaine, ça m'intéresse de voir comment ça fonctionne. Je vais passer la parole aux maires. A moins que vous vouliez répondre ? Les maires d'abord s'il vous plaît, puisque cette communication était à destination des maires, et après vous pourrez intervenir. Monsieur BOUJU si vous voulez bien me répondre, et ensuite on passera la parole aux maires.

M. BOUJU : Simplement le chiffre de 85%, en fait c'est un retour d'expérience, c'est ce qui existe déjà dans les MSAP dans lesquelles les personnels ont été formés, c'est un constat.

Encore une fois c'est extrêmement hétérogène d'une MSAP à l'autre, il faut être très clair là-dessus. Mais dans les MSAP où il y a eu déjà une formation, où il y a eu déjà une implication très forte des opérateurs, c'est ce chiffre-là qui remonte. Donc c'est plutôt satisfaisant, et c'est ce qu'on voudrait vraiment déployer sur l'ensemble des Maisons France Service demain.

M. LE PRESIDENT : Et si on prend du personnel associatif on va créer des emplois, si on ne les a pas intra-muros dans chaque mairie. Si on prend du personnel dans les associations qui sont intéressées pour ces missions, ça veut dire qu'il faut que les collectivités créées des emplois associatifs ? D'accord ? C'est ce que vous avez dit.

M. BOUJU : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT : Vous avez dit personnel des mairies ou associatif.

M. BOUJU : Oui, mais je n'ai pas dit qu'il fallait que vous intégriez dans vos effectifs les personnels des associations.

M. LE PRESIDENT : Mais quel serait leur statut ?

M. BOUJU : Vous avez des financements à des associations qui participent à vos structures, je pense quand même qu'il y en a un certain nombre. Vous prenez l'exemple aujourd'hui de la Maison. Non mais prenons aujourd'hui un exemple très concret. Aujourd'hui la MSAP et la Maison des saisonniers de Saint-Lary-Soulan fonctionne comment ? La MSAP et la Maison des saisonniers sont portées par une association, qui reçoit des contributions des collectivités locales et de l'Etat. Les personnels de l'association ne sont pas proprement parlé personnel de la collectivité, reste personnel de l'association.

M. LE PRESIDENT : Donc ils seront détachés au sein de la collectivité. Qui va les payer ? La mairie ?

M. BOUJU : Mais non Monsieur le Maire, vous versez des subventions à des associations, sans être obligé de salarier tous les personnels des associations.

M. LE PRESIDENT : Non, je parle des personnels d'association qui seraient transférés au sein de ces MSF, ils seront bien payés par la commune ? Et ils se mettront en disponibilité de l'association. Ou alors c'est l'association qui va les payer, mais il y a des personnels qui sont dans l'association souvent des bénévoles. Pensez-vous qu'on va aussi transférer des subventions ?

M. BOUJU : Ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur le Maire.

M. LE PRESIDENT : J'ai mal compris.

M. BOUJU : Je ne dois pas être clair. Vous avez deux cas de figure. Un cas de figure qui existe déjà qui est par exemple la MSAP de Saint-Lary-Soulan, qui est porté juridiquement par une association et c'est possible légalement parlant, et les collectivités accompagnent en financement par le versement d'une subvention à ces associations. C'est tout à fait légal, ça ne pose pas de difficulté. Attendez. Il y a un autre cas de figure où vous pouvez avoir une MSAP qui est portée par une collectivité dans lequel une association, parce que les locaux le permettent etc., œuvre dans ces locaux-là. Vous pouvez donner accès à des locaux à titre d'occupation, ça ce fait, il n'y a pas de difficulté là-dessus, ce sont des conventions d'usage des locaux, l'association peut s'engager à participer, pour partie ou totalement, à l'accueil, ça ne pose pas de difficulté juridique.

M. LE PRESIDENT : Je ne parle pas de difficulté juridique. Je prends l'exemple d'une petite commune, elle a quelques associations dans sa commune, elle les subventionne pour l'activité associative, et souvent ces associations fonctionnent avec des bénévoles, elle accepte et candidate pour accueillir une MSAP, elle met à disposition de cette activité un local dans sa commune, mais ça reste communal, et elle trouve dans la commune deux personnes qui sont d'accord pour faire 24 h, pas nécessairement dans le secteur associatif. La commune va-t-elle embaucher ces deux personnes ?

M. BOUJU : Alors si elles sont bénévoles.

M. LE PRESIDENT : Mais non. Je répète. Alors là ce n'est plus moi qui ne comprends pas. Je répète l'exemple. On a une petite commune qui est candidate pour ouvrir une Maison. Elle met un local à disposition, elle n'a pas dans son secteur associatif de candidat qui serait disposé à assumer ces missions. Elle va demander à la population de la commune, s'il y a des personnes intéressées pour suivre ces formations, et intégrer les locaux mis à disposition par la commune. Et donc la commune va bien être obligée de les embaucher.

M. BOUJU : Oui dans ce cas-là Monsieur le Maire c'est évident. C'est évident si la commune démarche des personnes qui veulent intégrer le fonctionnement d'une MSAP, spécifiquement pour y travailler à l'accueil, oui la commune sera bien obligée de les embaucher. Ceci étant dit, deux choses, d'abord vu le calibrage et la structuration d'une Maison France Service, ça ne pourra pas être portée dans une petite commune, il faut être clair là-dessus, ça nécessitera de toute façon des structurations beaucoup plus importantes, et quand je parle d'association, encore une fois, c'est non pas pour aller chercher des personnes bénévoles, un peu hors-sol j'allais dire qu'on emploierait ensuite, c'est encore une fois dans les structures où ça existe et où ça peut exister, c'est d'accueillir des associations qui partagent dans leur temps, et qui donnent du temps pour réaliser l'accueil ou le co-accueil, ça ce fait, certaines associations sont plutôt volontaires pour participer à cette démarche, ça ne pose pas de difficulté. Vous avez raison de dire qu'une petite commune qui serait dans cette démarche-là, se retrouverait effectivement contrainte à embaucher de facto du personnel, je suis totalement d'accord avec vous et c'est pour ça qu'évidemment on n'ira pas, non on ira pas ouvrir une Maison France Service dans une toute petite commune. Si vous voulez ce n'est pas l'objectif, ce n'est très clairement pas l'objectif, et toutes les communes qui sont déjà venues vers moi pour me proposer ce portage-là ne posaient pas de problème.

M. LE PRESIDENT : Ca veut dire que la commune qui va mettre à disposition de la Maison des Services, mettons deux personnes qu'elle a en son sein, sera obligée de les remplacer et donc d'embaucher, d'accord ou non ?

M. BOUJU : Si c'est son choix, oui bien sûr, mais encore une fois on ne force personne. Attendez soyons clair, on ne force personne, que ça puisse donner lieu à de la création d'emplois, c'est possible, j'allais vous dire tant mieux. Moi les exemples que j'ai pour l'instant sous les yeux et en expérimentation, ce sont des MSAP qui sont déjà existantes, où il y a déjà de deux voire à quatre personnes qui y travaillent, qu'on est en train de former et ça permet réellement là d'avoir un accueil de qualité. Demain les nouvelles structures qui sont envisagées et qu'on nous a présentées, y compris avec La Poste, parce que La Poste participe à cette démarche, il y a certains bureaux de poste dans lequel vous avez plus de deux agents d'accueil, et qui souhaitent participer à cette démarche. Voilà, pas de difficulté là-dessus non plus. **M. LE PRESIDENT** : Bien on va écouter les maires maintenant, Monsieur BURON a levé la main.

M. BURON : Je crois, pour appuyer les questions du Président, je crois que le problème fondamental, c'est de savoir quel sera le statut de ces personnes ? C'est la question fondamentale. Parce qu'ils ne vont pas quand même être bénévoles, ils ne vont quand même pas être payés par les collectivités. Alors c'est un transfert de charges, un de plus. Mais si

vous dites que ça devrait satisfaire 85% des questions posées, si je prends Pôle Emploi, les gens qui iront dans les Maisons de Service pour répondre par rapport à l'emploi, ça fait double utilisation par rapport à Pôle Emploi. Est-ce qu'il va falloir supprimer Pôle Emploi ? Attention, alors si on supprime le personnel, on supprime l'institution.

M. LE PRESIDENT : Philippe BAUBAY.

M. BAUBAY : Une fois de plus je pense que c'est un transfert de l'Etat vers les collectivités territoriales. La même chose que l'on a connue pour les cartes d'identité et pour les passeports, enfin que l'on connaît actuellement, puisqu'en fait on nous a royalement donné 8 000 euros, à Séméac nous sommes à bien plus que ça en termes de coût, puisqu'en fait il y a une demande qui s'accroît et donc dans les communes on est obligé de doubler le personnel nécessaire, donc une fois de plus c'est les collectivités locales qui devront payer la différence. Merci.

M. LE PRESIDENT : Michel DUBARRY.

M. DUBARRY : Monsieur le Président. Nous on n'a pas l'intention de postuler pour avoir une MSAP on est un trop petit village, mais je voudrais quand même faire remarquer à Monsieur le Secrétaire Général quand il a parlé de La Poste, ça me rappelle ce qui avait été proposé pour La Poste et la création des agences postales communales. Donc nous on a une poste ou le nombre d'heures a été fortement diminué, pour l'instant je pense que c'est une des seules postes de plein exercice entre Tarbes et Bagnères, bien sûr il y a tous les petits villages autour et on a bien l'intention de continuer à la garder avec ce statut. Alors effectivement c'est peut-être attractif mais à la sortie on voit bien que c'est les collectivités qui vont devoir payer leur personnel. Et je voudrais poser une question aussi, y a-t-il une relation entre la proposition de ces créations de MSAP et la réduction drastique du nombre de trésorerie ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Yannick BOUBEE et ensuite Monsieur BOUJU commencera à répondre.

M. BOUBEE : Moi je n'envie pas Monsieur BOUJU ce soir, qui vient nous raconter des choses qui fatalement ne sont pas très agréables pour nos oreilles de maires. Bien évidemment je souscris à ce qui a été dit par Philippe BAUBAY, le Maire de Séméac. On assiste, ce n'est pas depuis 1 an, 2 ans ou 3 ans, ça fait déjà un moment, il faut être tout à fait lucide à cet égard, à un transfert de charge de l'Etat vers les collectivités locales. Et en même temps on a des réductions de DGF qui sont tout à fait remarquables. La DGF a baissé de 25% en 7 ou 8 ans, les chiffres sont là, on les regardera. Moi j'ai 750 000, j'avais 1 million. Je dis les choses tranquillement. Au-delà et bien sûr que c'est important, mes collègues se sont fait les témoins de la situation des personnels qui est intéressante, mais si on monte à la hauteur d'hélicoptère, c'est tout simplement le service public qui est en jeu, puisque ces Maisons France Service vont effectivement abriter des services publics. Le service public c'est d'abord ce qu'il y a de marqué sur les frontons de nos mairies c'est la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, ça c'est le service public. Il y a le délitement du lien social, il y a le délitement des services rendus à la population que l'Etat doit organiser. Je suis ravi que l'Etat maintenant fasse de la culinothérapie envers les maires. Je n'ai pas été invité personnellement pour ma part à Figeac et je ne sais pas pourquoi. En tout cas ce que je veux dire par là c'est que l'on ne peut pas à la fois diminuer nos ressources, depuis 2 ans elles restent identiques car il n'y a plus de baisse de la DGF depuis 2 ans, et nous demander de faire des missions qui ne sont pas nos missions, il y a des services qui sont là pour ça. Nous on est dans la proximité : il nous reste les voiries, il nous reste l'éducation, et on fait pour l'Etat, ça c'est ancien et c'est très républicain, la tenue de l'état civil et on organise les élections générales. Pour autant, même si nous avons la compétence générale, il y a des choses que nous ne pouvons pas faire, parce que nous n'en avons pas les moyens, sauf à augmenter la fiscalité locale. Nous sommes au contact des populations de manière quotidienne, et nous entendons chez certains de plus en plus nombreux, une certaine souffrance, et c'est la raison pour laquelle certaines collectivités n'ont

plus augmenté les taux d'imposition depuis un moment, à l'écoute de leur population. Il y a également quelque chose qui est à prendre en ligne de compte, et dont on parle peu souvent au niveau des collectivités locales, à qui on demande beaucoup, c'est leur potentiel financier. Y a des communes qui ont pour assumer les services publics, aussi bien en terme de fonctionnement que d'investissement, n'ont que 500 euros par habitant, et il y en a d'autres qui ont 1 500 euros par habitant dans ce département, je ne parle que de ce département. Si on va dans la Haute-Garonne, ou en Gironde, si on va en Île de France ce sont des potentiels financiers qui sont de l'ordre de 3 000, 4 000 euros par habitant. Donc bien évidemment la réflexion générale des Maisons France Service créées dans la tête de personnes extrêmement intelligentes parisiennes, ne tient pas compte de ces réalités. On en a eu l'exemple très récent, sans faire de politique, de l'avantage aux séniors ou ça a duré 24 heures. Moi je crois que là-dessus, nous nous sommes les garants d'un service public de proximité, c'est l'état civil, c'est l'éducation, ce sont ces choses-là. On en a de moins en moins de compétences. Tout à l'heure on va parler du transfert de la compétence eau et assainissement qui n'est pas neutre non plus, à la fois pour les personnels, pour les politiques tarifaires et pour les services rendus. Tout ça se sont de vastes sujets qui deviennent de plus en plus nombreux, de plus en plus récurrents et pour lesquels nous n'avons pas toutes les recettes. Alors je crois que tous les élus manifestent de la bonne volonté et sont à l'écoute de l'Etat bien évidemment, dans des relations partenariales qui doivent être franches, loyales, mais il est des choses qui sont un peu difficiles à assumer pour nous, tout autant, et après au-delà de la situation des personnels qui pose question bien évidemment, la question générique c'est, quel service public on veut ? Tout simplement. Pardon d'avoir été un peu long.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Bouju, si vous voulez commencer à répondre, avant qu'il y ait d'autres questions.

M. BOUJU : Moi je partage la question qui est de se demander, quel service public on veut ? Je partage totalement ça, et lorsque la réponse c'est en créant des Maisons France Service, on peut apporter un meilleur service public à nos concitoyens, je trouve que c'est une réponse intéressante et qui nous a motivé en tout cas à vouloir l'expérimenter dans ce département. L'objectif est la qualité du service public encore une fois. Donc soit on constate qu'il y a une dégradation, soit on essaye de mettre des opérateurs qui ne se parlaient pas, et c'est assez intéressant et je m'envie moi-même, d'avoir pu animer ces groupes de travail, où vous aviez autour de la table tous les opérateurs, la MSA, la CAF, etc., qui pour une fois ont travaillé tous ensemble pour ce dire, comment demain on peut apporter un meilleur service public à nos usagers ? Alors on peut parler de transfert, on peut parler de délestage, on peut parler de tout ce qu'on veut, moi je vais vous donner le témoignage de mairie, où des maires, des secrétaires de mairie viennent me voir en me disant, écoutez de toute façon on est le premier niveau de la République, de toute façon on a les questions. Nos concitoyens viennent nous poser les questions, sauf qu'on n'a pas les réponses, donc au moins donnez-nous l'information. Et aujourd'hui en dehors même des Maisons France Service, on a des secrétaires de mairie qui nous disent, mais moi on n'aura pas de Maison France Service dans mon territoire, c'est sûr dans ma commune c'est trop petit je comprends, mais j'aimerais bien suivre la formation. Aujourd'hui c'est ce qu'on va faire, au premier cycle de formation on prend évidemment que les Maisons France Service expérimentatrices parce qu'on a un contexte particulier, et déjà à 15 formés par session c'est pas mal. Mais l'objectif c'est de démultiplier ça aussi, pour avoir des relais sur le territoire, pour que de toute façon vos secrétaires de mairie, qui quoi qu'il arrive, continueront d'être interrogées, seront interrogées, si au moins on peut leur apporter des éléments de réponse c'est plus satisfaisant pour elles, et c'est plus satisfaisant pour tout le monde. Ce n'est pas du transfert, c'est juste de comprendre comment fonctionne notre République, et notre République elle fonctionne comment ? Les usagers ils vont d'abord voir leurs maires, ils vont d'abord voir les secrétaires de mairie, c'est comme ça que la France fonctionne, c'est pour ça qu'on est attaché à nos communes aussi, et à nos petites communes. Ou bien on prend en compte cette réalité-là et on essaye de faire en sorte de mettre en place des formations, des accompagnements pour augmenter la capacité de réponse au plus près

des territoires, ou bien trouvez-moi une autre réponse, une autre solution, mais très honnêtement moi je ne l'ai pas. Et là on a une expérience à jouer, la formation elle est cofinancée par l'Etat et les opérateurs, je n'ai pas le chiffre national, tout ça ce sont des accords qui ont été passés aux niveaux nationaux donc je ne sais pas combien ça coûte au total, mais en tout cas aujourd'hui on va assurer ces formations, et aujourd'hui on assure ces formations et je trouve que c'est plutôt aller vers le mieux. On n'a pas encore aujourd'hui le cas de structure ex nihilo, je le dis très franchement, on n'a pas aujourd'hui testé ici encore le cas de structure créée ex nihilo avec des questions, qui on recrute ? Comment on recrute ? À quel coût ? Combien ça va coûter ? Pour l'instant on n'a pas de réponses à ces questions-là c'est vrai. Pour l'instant on s'adosse à des MSAP existantes, qu'on fait progresser, pour faire un saut qualitatif. Demain ces questions vont se poser, encore une fois désolé de faire référence à La Poste, mais ils sont partenaires de l'opération, et ils sont intéressés pour que leurs agents se forment aussi à ces sujets-là, et que certains bureaux de poste puissent constituer demain, le réceptacle de Maisons France Service, et ça peut être intéressant en ce sens-là aussi.

M. LE PRESIDENT : D'autres questions. Est-ce qu'il y a des maires encore qui veulent poser des questions ? Non ? Monsieur MONTTOYA, puis Marie-Pierre VIEU.

M. MONTTOYA : Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Secrétaire Général, je crois que vous ne croyez pas ce que vous nous présentez, parce qu'effectivement il y a la part de provocation, et puis il y a la part de cynisme. Vous nous proposez des Maisons de Service pour rendre le service public, alors que dans le même temps, vous supprimez des services publics partout, vous désertifiez et vous nous proposez un pis-aller d'une forme caritative du service public, qui serait non plus à la charge de l'Etat, mais qui serait à la charge des collectivités territoriales. C'est-à-dire que dans le même temps on dit aux collectivités, vous dépensez trop, attention il y a la dette, mais par contre pour suppléer les carences de l'Etat, et bien là effectivement les collectivités sont les bienvenus et l'argent du contribuable par rapport à l'impôt le plus injuste également. Alors il y avait tout à l'heure une petite manifestation en bas pour défendre la présence des trésoreries, il y a eu des manifestations pour défendre les postes, en fait on s'aperçoit qu'il y a le dire et puis y a le faire. C'est quoi le service public ? En fait non seulement vous supprimez du service public, vous supprimez de la proximité, vous supprimez des fonctionnaires, vous supprimez de la santé, vous supprimez de l'éducation, et vous venez nous raconter ici, que vous êtes capable et en mesure avec des petites maisons de rendre le service public, de remplacer tout ce que vous avez, et que vous êtes en train de démolir. Alors pour faire ça, je pense qu'il faut une part de cynisme, et une part de cynisme si toutefois vous croyez ce que vous dites. Chaque fois que l'on sort dehors, chaque fois qu'on ouvre la presse, on s'aperçoit qu'il y a des doléances ici et là. On s'aperçoit là que demain matin par exemple il y a aura une manifestation devant l'hôtel des impôts, un certain nombre d'entre nous y seront, et bien par exemple vous pouvez venir demain à 11h30, venez présenter au peuple, pas à quelques élus, vous venez présenter au peuple vos services publics de proximité, en leur disant que eux sont condamnés mais que toutefois il y aura une maison pour les remplacer, qui remplacera d'ailleurs tous les services publics. Je dirais qu'on est déjà dans un, et votre discours, que j'ai bien écouté d'ailleurs, trop long pour être sincère.

M. LE PRESIDENT : C'est vrai que les vôtres sont très courts.

M. MONTTOYA : Trop long pour être sincère et tenter chaque fois d'apporter les précisions. Moi je ne vais pas apporter de précision, les faits parlent pour moi et chaque élu sait parfaitement ce qu'il est en train de se passer. Alors de grâce, nous on pourrait vous faire une autre proposition, intervenez pour arrêter la casse du service public, intervenez pour arrêter la casse du système républicain, casser le système républicain, c'est casser la république.

M. LE PRESIDENT : Marie-Pierre VIEU. S'il vous plaît. Marie-Pierre VIEU.

Mme VIEU : Vu que Pierre a donné le cadre du débat, moi je voulais ajouter deux, trois mots. J'ai un problème à suivre votre rhétorique Monsieur. Tout simplement parce qu'on est en train de partir du besoin de pourvoir à la disparition de service public de proximité, et le système que vous nous présentez, pour les raisons qu'a très bien démontrées Monsieur le Président, ne peut ce faire que sur des territoires, a fortiori des communes qui ont les moyens de payer. Donc on veut juguler la disparition du lien social dans des petits territoires, dans des petites communes. Or le dispositif que vous proposez, pour les raisons qui ont été données, et notamment le fait que l'Etat ne va pas s'engager au bon niveau, ne va pouvoir être relayer que sur des communes qui auront les moyens de le relayer. Donc ça c'est déjà mon 1^{er} problème. C'est-à-dire que l'exemple que vous avez pris, qui est de dire qu'une personne âgée qui a besoin d'aller à la poste, elle pourra très bien le faire à Tarbes, mais si elle habite chez mon collègue DUBARRY, où chez quelqu'un d'autre elle ne pourra pas le faire, parce que dans cette commune-là il n'y aura pas les moyens de payer ce type de services. Le second problème que j'ai, mais la question a été posée, c'est sur le statut des personnels, parce que finalement c'est open bar, c'est-à-dire selon l'endroit la formule peut être variable, y compris sur le statut et sur la rémunération. Donc à partir du moment où l'on parle public, ou service public, je me dis qu'à un moment il faudrait se poser quand même la question d'un statut unique, et à un certain moment d'une rémunération qui soit au niveau du travail fourni. C'est une vraie question. Et soit dit en passant, si on regarde dans le rétroviseur, je pense au cas des emplois jeunes, ce qui était venu au moment des emplois jeunes où on avait quand même quelques choses de bancaire au départ, sous la poussée des jeunes justement on en était arrivé, tout à la fois à donner des statuts, réinsérer dans la fonction publique, mais grâce à l'Etat, et ensuite pouvoir ouvrir des nouveaux métiers qui correspondaient à des nouvelles missions. Toute dernière chose, c'est que ce que vous donnez-là, moi ça m'inquiète, c'est qu'à un certain moment ça va être financé par des collectivités, ça va être financé par des services publics existants, des associations j'y crois très peu pour des raisons qui ont été données, mais quelles garanties on a que finalement d'un côté on n'habille pas Jacques en déshabillant Irène à côté. Et donc finalement on pourvoit au manque de service public de proximité, en créant encore plus de manque de service public de proximité, ce que vient très bien de démontrer Pierre MONTROYA, et donc dans ce cadre moi je pense que la bonne formule, c'est d'une part qu'on garantisse qu'il n'y ait pas d'autre recul dans notre département de service public, donc zéro suppression dans les services publics existants, et d'autre part, ces maisons pourquoi pas, mais dans ce cas-là ça veut dire que ça soit l'Etat, et donc notre gouvernement, qui s'engage pour les financer très majoritairement et qui donne les moyens aux communes, et à tous les partenaires, d'avancer sur le lien social et sur l'égalité territoriale.

Mme CURBET : Monsieur le Secrétaire Général, une simple question. Une personne qui habite à une vingt kilomètres de la Maison de service, devra-t-elle se déplacer, ou pourra-t-elle avoir les informations par téléphone ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur BOUJU.

M. BOUJU : Je vais essayer de répondre sincèrement à Madame CURBET. Oui évidemment, renseignements téléphoniques et puis on réfléchit aussi à des dispositifs mobiles pour se déplacer vers les plus petites communes. Ça me permet aussi de répondre de manière très factuelle, aujourd'hui il n'y a pas une poste, il n'y est pas hier, même avant avant-hier, il n'y avait pas une poste dans chaque commune, il n'y avait pas un bureau de chacun des opérateurs dans chaque commune, ce n'est pas vrai, et pour travailler quand même à l'échelle du département, quand on regarde la cartographie et la vie de nos habitants aussi, les mouvements de populations, les habitudes de vie font que, aujourd'hui quand on regarde les MSAP dans notre territoire elles sont installées à des points peu nodaux où convergent la population, d'ailleurs ça me permet aussi de vous répondre de cet angle-là, de manière très objective. Quand vous reprenez le département du Gers, qui a une autre configuration de population, d'habitat etc., vous avez vingt-et-une MSAP aujourd'hui dans le Gers, dans les Hautes-Pyrénées vous en avez huit. Ce n'est pas parce qu'on est moins bon que le Gers, c'est

simplement parce que la structure des bassins de vie, et des fonctionnements notamment par vallée, fait que vous avez des convergences à des points un peu nodaux, type Bagnères, et quand j'en parle à la Communauté de communes de Bagnères, la Haute-Bigorre me dit, on ne va pas installer plus de MSAP que ça, on ne va pas installer d'autres Maisons de France Service qu'à Bagnères, puisque la population converge ici. Se pose ensuite la question d'une personne qui est dans une petite commune qui est un peu éloignée et qui n'a pas de moyen de mobilité, comment est-ce qu'elle fait ? Donc il y a plusieurs niveaux de réponses, il y a effectivement le téléphone, mais ce n'est pas toujours très satisfaisant, il y a la réflexion sur des dispositifs plus mobiles, d'aller vers la personne y compris à son domicile, donc ça c'est un sujet sur lequel on est en train de réfléchir, et notamment avec La Poste qui imagine ce dispositif-là comme relais. Voilà les choses qui doivent être imaginées aujourd'hui, qui doivent être pensées, et on pense même à concevoir des lieux relais, je ne sais plus qui parlait tout à l'heure des agences postales communales qui sont en réalité installées dans des petites communes, dans les mairies, et qui peuvent être des points d'appui pour permettre justement le déplacement mobile de personnes pour aller au contact de la population. Avec une vraie plus-value parce que de toute façon là on parle de commune dans lesquelles il n'y a pas ces services publics et il n'y en a pas eu depuis un bon moment. Donc l'idée c'est plutôt de pénétrer au plus loin dans le territoire, avec les contraintes qui sont aussi les nôtres, mais aussi avec le fonctionnement territorial qui est le nôtre et qui est celui de nos concitoyens. Pour le reste je n'ai que le gage de ma sincérité.

M. LE PRESIDENT : Non Monsieur, désolé ce n'est pas possible. Pour essayer de donner une formule synthétique, ça serait bien si c'était en plus et pas à la place, donc on avisera. Je sais qu'il y a quelques collègues maires, qui se sont portés candidats peut-être qu'à l'issue de cet entretien il y en aura d'autres. Merci je vous raccompagne Monsieur le Secrétaire Général.

M. BOUJU : Je vous remercie de votre invitation.

M. LE PRESIDENT : Une minute de suspension.

M. BOUJU : Et pour utiliser une petite minute néanmoins, pour vous remercier de cette invitation, et pour vous remercier de votre conclusion puisque c'est effectivement ce que l'on partage, et je le dis ici l'idée n'est pas de faire à la place, ce n'est pas d'anticiper des nouvelles fermetures, ce n'est pas l'objectif, je le dis très clairement et très fortement, ce n'est pas l'objectif, ce n'est pas comme ça que ça a été pensé. Merci.

M. LE PRESIDENT : Une minute d'interruption de séance.

*

**

M. LE PRESIDENT : La séance est reprise. Avant de passer au point suivant, je voudrais vous dire, vous avez trouvé sur votre bureau, à votre place, le rapport d'activités 2018. Je voudrais remercier tous les services qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, et en particulier au service communication qui a fait, vous le verrez, un travail tout à fait remarquable. Nous allons rester un peu dans le même registre que celui que nous venons de vivre il y a quelques instants. Je vais demander à Gérard CLAVE de nous présenter le texte d'une motion qui va être soumise à votre approbation. J'ai reçu ce texte d'autres personnes, mais comme c'est lui qui m'a saisi en premier et en sa qualité de Président des maires ruraux, je lui passe la parole. Gérard tu présentes cette motion.

MOTION SUR LA RESTRUCTURATION PROGRAMMEE DU RESEAU DES FINANCES PUBLIQUES

Lecture de la motion

M. LE PRESIDENT : Merci Gérard CLAVE. Cette motion est quasiment le texte de l'association des maires qui nous l'a également transmise. Nous avons apporté un seul amendement qui concerne, vous l'avez entendu, le nombre minimum de trésorerie de proximité par EPCI, on en a ajouté au moins deux pour notre Communauté d'Agglomération. Qui souhaite intervenir ? Monsieur BOUBEE.

M. BOUBEE : Juste une remarque de forme. Le hasard des calendriers est parfois bizarre, en même temps que le Secrétaire Général vient nous dire qu'il encourage la création de Maisons France Service, le point suivant c'est une motion, et qui j'imagine va être votée à une très large majorité, qui consiste à défendre le service public des finances. Le hasard des calendriers est parfois étrange.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non ?

Motion adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc maintenant examiner les points, soumis à votre approbation, inscrits à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 1

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES - ANNEE 2020

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Le point suivant Patrick VIGNES.

M. VIGNES : Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Qu'est-ce qui se passe ?

M. LAGONELLE : Puisqu'on parlait de développement économique, je voulais avoir une précision. Au mois de juin nous avons reçu la visite de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires, qui a visité la friche industrielle CEGELEC à SOUES. A cette occasion vous avez annoncé que vous étiez en discussion avec le groupe TRIGANO, et également avec un aménageur qui était intéressé de reprendre le site, pour le réhabiliter et faire des logements et des bureaux. Vous annonciez que ce dossier était urgent et que vous espériez le conclure avec cet aménageur vers la fin du mois de juillet. On est à la fin du mois de septembre, est-ce que vous pourriez informer le Conseil Communautaire de l'avancée des discussions ?

M. LE PRESIDENT : Pour ce qui concerne le projet TRIGANO, il n'avance pas. Aujourd'hui on peut considérer que la concurrence d'autres territoires nous a devancés, ou que les propositions étaient meilleures. Pour ce qui concerne les deuxièmes opérateurs, puisqu'ils sont plusieurs, les discussions sont toujours en cours et nous avons fait une proposition d'acquisition. On attend les réponses. Je rappelle que cette friche est sur le marché depuis de nombreuses années. Nous essayons de tout mettre en œuvre pour y accueillir des entreprises nouvelles, ce n'est pas simple. J'avais passé la parole à Monsieur VIGNES, j'aimerais bien,

quand vous avez des questions, que vous les posiez quand on est sur le sujet. Monsieur VIGNES.

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ODOS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Monsieur le Maire d'Odos je vous en prie.

M. LEHMANN : J'attendais pour les questions, merci Monsieur le Président. Evidemment à cette échéance-là je me dois de dire quelques mots pas trop longs. Tout d'abord pour traduire un petit peu la manière dont nous avons ressenti cette opération, opération stratégique, d'envergure, extrêmement importante pour l'aménagement d'un territoire, c'était un exercice complètement nouveau pour nous, et nous avons eu besoin de toutes les compétences et de tous les savoirs. Je veux en premier ici remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans une parfaite collaboration, et en très bonne intelligence en partageant leurs compétences, ce sont les services, je la mets d'abord en avant c'est notre agent de l'urbanisme de la commune d'Odos, parce que nous avons cette particularité d'avoir gardé quelqu'un qui officie à ce niveau-là, c'est Madame ESPOUEY qui a fait preuve, vraiment, de beaucoup d'engagement et d'implication dans ce projet et qui a très bien collaboré avec les services, aussi très compétents que j'avais déjà eu le plaisir de côtoyer au Grand Tarbes, notamment Elodie BOUCHE, et puis ensuite j'ai eu le plaisir de faire connaissance de Monsieur BOUCHERON et de Monsieur ALARD lors de la création de l'agglomération. Donc je tiens à dire que c'est grâce au travail très efficace, et très concerté, très complémentaire de ces personnes que nous pouvons aussi, 5 ans après, arriver à ce résultat, il a donc fallu 5 ans et oui pour réaliser un PLU. Ceci dit ça n'a pas été une partie de plaisir, c'est un parcours d'obstacles, ils ont tous été surmontés et je me réjouis aussi de voir que le commissaire enquêteur a salué un travail de qualité, il a donc donné son avis favorable sans réserve, à la fois sur le PLU et sur le schéma pluvial, puisque nous avons souhaité aussi associer tant qu'à faire et être cohérent dans l'aménagement, un schéma d'aménagement pluvial, avec ceci dit quelques préconisations. Nous en avons tenu compte, comme nous avons tenu compte des remarques faites par les services de l'Etat lors de la consultation, et c'est dire aussi qu'il a fallu de l'écoute, il a fallu prendre du recul. Au départ on part sur un projet politique que l'on a affirmé, qui n'est pas dénaturé, mais qui a pu évoluer pour tenir compte des avis experts, et entre autres avis et cadrage extrêmement rigoureux et important, et nécessaire, obligatoire, à respecter, c'est la projection en termes de population. On peut partir avec des souhaits les plus optimistes possible pour son territoire, mais néanmoins on est rattrapé par la réalité, et en termes de projections les statistiques officielles existent au niveau du département et on sait qu'aujourd'hui malheureusement il faut tenir compte d'une croissance extrêmement modérée pour nos populations. Donc ça veut dire que plus les nouvelles normes et les règles fixées par les nouvelles lois concernant l'urbanisme, il a fallu s'adapter à ces prévisions de besoins d'installation de populations par rapport à l'existant. D'où un exercice extrêmement sensible et délicat, et qu'il nous faut assumer quand on est élu aussi, c'est de requalifier des parcelles et donc de toucher à la propriété privée. C'est un exercice compliqué, qu'on ne fait pas dans la joie forcément, mais qu'on fait en responsabilité parce qu'on sait qu'on œuvre pour le bien collectif, et qu'il est nécessaire de pouvoir mettre à disposition aussi des aménageurs et des responsables, un document d'urbanisme qui soit fiable et qui soit équilibré. Donc le maître mot ça aura été aussi de prendre des mesures raisonnables qui satisfassent tous les enjeux. Alors évidemment ici ou là, il peut y avoir des insatisfactions, c'est le lot d'un PLU, mais le principal, comme je le disais, c'est de pouvoir les expliquer, argumenter, en disant malgré tout qu'un des objectifs c'est de préserver le cadre de vie, c'est de favoriser la prolongation des services, et

ce que l'on a dit tout à l'heure, l'intérêt de la discussion avec Monsieur le Secrétaire Général, met en évidence ce besoin de pouvoir préserver des services, et entre autre pour nous, simple exemple que je dirais c'est de recentrer l'habitat sur le centre bourg, alors que jusqu'à présent ce qui avait prévalu c'est une dispersion sur un territoire très étalé et dont on se rend compte maintenant des conséquences et des effets en termes d'entretien des voiries, des réseaux d'assainissement et de gestion des espaces naturels. On est sur des orientations, me semble-t-il, qui sont vertueuses, que nous assumerons, et que nous présenterons en pouvant regarder la population droit dans les yeux, parce que le dernier mot sera sur ce point-là, ce travail a été fait en grande honnêteté, en grande objectivité sans rentrer dans du favoritisme ou dans du clientélisme, et on sait très bien que dans ce domaine-là la pente est glissante. Je suis très fier aussi, de présenter aujourd'hui ce projet, parce que l'ensemble des élus a agi avec cet esprit-là. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur LEHMANN. Je voudrais à mon tour remercier tous les services qui ont travaillé sur ce dossier, notamment Elodie BOUCHE et Gilles ALARD. Constatez quand même qu'il s'agit de personnes publiques associées, ou des observations du public, les recommandations du commissaire enquêteur a tenu compte de certaines de ces observations, ce qui nous a amené à modifier le projet de PLU initial, sans remettre en cause l'esprit dans son ensemble. Donc, comme vous l'avez dit Monsieur LEHMANN, on ne peut pas satisfaire tout le monde en même temps, j'espère que les quelques modifications qui ont été apportés satisferont malgré tout le plus grand nombre. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMMUNE D'ODOS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4

EDIFICATION DES CLOTURES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ODOS : SOUSSION A DECLARATION PREALABLE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

PRESCRIPTION DE L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE CHIS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHIS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

CONVENTIONS OPERATIONNELLES POUR LA RENOVATION IMMOBILIERE DES CENTRES-VILLES RESPECTIFS DE TARBES ET DE LOURDES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COEUR DE VILLE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE PERIMETRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) D'OCCITANIE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

DM N° 3 - BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je me permets de souligner la cession et l'acquisition par la même occasion du bâtiment 116, dont on a parlé à plusieurs reprises. Elle a été réalisée et payée. Y a-t-il des questions sur cette DM 3 ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11

DM N°2 BA HOTELS D'ENTREPRISES, BA HARICOT TARBAIS, BA ASSAINISSEMENT MONTAIGU, BA AMENAGEMENT DE LA ZONE PYRENE AEROPOLE ET BA PARC DE L'ADOUR

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

REMISE GRACIEUSE DANS LE CADRE DU VOL DE LA REGIE DU CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

CREATION DE DEUX BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Avant de vous demander votre avis, je voudrais vous rappeler que sur ce sujet très important, l'eau et l'assainissement, nous organisons une réunion sur les 3 pôles. Le 4 octobre à 18h30 pour les maires à Saint-Exupéry, le 9 octobre à 19h00 à Juillan ici, et le 14 octobre à 20h00 à Lourdes. Est-ce qu'il y a des questions ? Y compris sur ces réunions, et sur le rapport qui vient de nous être présenté. Madame RICART Evelyne.

Mme RICART : Par rapport à des problèmes de disponibilités. Est-ce que, par exemple, j'ai le droit d'aller à la réunion de Lourdes ?

M. LE PRESIDENT : Oui absolument. Ceux qui ne peuvent pas aller à une réunion sur leur secteur, peuvent aller sur un autre secteur aucun problème. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci André. C'est dommage que vous n'ayez pas tout lu, mais j'espère que tout le monde l'avait lu avant. Est-ce qu'il y a des questions à André LABORDE ? Monsieur ZYTYNSKI je vous en prie.

M. ZYTYNSKI : Ce n'est pas une question spécifiquement à Monsieur LABORDE, mais plutôt à vous Monsieur le Président. Nous abordons dans cette délibération des éléments de haute importance, mais également des éléments très techniques, je parle principalement de transfert

de compétences. Afin de comprendre les enjeux liés à ce transfert, et éventuellement pouvoir agir dans ce domaine, il est nécessaire, voire indispensable, d'avoir des connaissances et des compétences spécifiques. Or en ce qui me concerne, même si je ne veux pas me dévaloriser, ce n'est pas mon domaine de prédilection, et il est parfois compliqué d'assimiler et de décrypter l'ensemble des éléments exposés. Néanmoins, le Conseiller Communautaire que je suis, non expert des questions d'urbanisme, d'assainissement, de la gestion de l'eau, mais mobilisé par cette volonté de vouloir comprendre, souhaite, Monsieur le Président, vous faire quelques observations, quelques remarques et vous poser des questions concernant ce transfert de compétences eau et assainissement. Rassurez-vous ça sera court. Premièrement, en ce qui concerne les usagers et utilisateurs des services de l'eau et de l'assainissement, qu'allez-vous mettre en place en termes de communication pour les informer de cette prise de compétences ? Comme vous le savez et ce depuis, ce que j'appelle moi, la crise des gilets jaunes, rien ne sera plus comme avant. Les usagers de ces services publics ont besoin de comprendre et sont sensibles aux équilibres de nos institutions, ils ne veulent pas que leurs contributions soient mal utilisées, ils sont de plus en plus attentifs aux prix, aux services dispensés, et à la réactivité en cas de dysfonctionnement. Deuxièmement, en ce qui concerne les élus fortement impliqués dans ces sujets, d'aménagement, de développement, et de santé. Comment pourront-ils exprimer leurs demandes ? Exprimer leurs inquiétudes ? Alerter sur des choix non conformes à l'intérêt public ? Et surtout exprimer leurs questionnements, notamment sur l'organisation et les moyens du service, sur la priorité des travaux à réaliser, notamment sur les réseaux, ou également le questionnement sur la tarification. Enfin, à trois mois du transfert de la compétence eau et assainissement, où et quand en avons-nous débattu ? A mon avis pas en COPIL, pas en commission, et peu en rencontre par pôle avec les maires. Il ne faut pas négliger que ce sujet nécessite, mérite, un vrai débat politique. Il nous reste peu de temps mais bien assez pour le réaliser. Merci Monsieur le Président de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur ZYTYNSKI de vos questions. Ma réponse va être très courte, parce que ce sont effectivement, et exactement les questions qui vont se poser et qui se posent déjà. Vous n'êtes pas le seul à les poser, et nous allons débattre lors de ces 3 réunions avec les maires, et à l'issue de celles-ci, nous définirons, parce qu'il y a des options possibles, les priorités. Est-ce qu'on reste sur un lissage sur 12 ans pour arriver vers le prix moyen dont nous parlerons à l'occasion de ces réunions ? Il faudra aussi que les priorités d'investissement sur l'ensemble du territoire soient définies et évoquées ensemble. Après ces réunions qui vont cadrer les grandes options. Il y a déjà eu, je me rappelle, une réunion au mois de mai je crois avec l'ensemble des maires sur les 3 pôles. Vous dites qu'on n'en a jamais parlé, ce n'est pas tout à fait exact. Par ailleurs, je rappellerai qu'André LABORDE et Jean-Claude PIRON sont particulièrement présents sur le terrain, où il y a de nombreux maires qui veulent les interroger sur ce sujet. Jean-Claude PIRON dira un mot tout à l'heure. Mais sur les questions que vous posez, les réponses seront données après ces réunions. Il y aura un comité de pilotage qui sera installé. Comme nous n'avons pas toutes les compétences dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau, de l'assainissement, nous déciderons de nous faire assister. Je vous engage, avec l'accord de votre maire à venir à une de ces 3 réunions, et d'intervenir, parce que je vois que vous avez particulièrement bien appréhendé la problématique, et vous verrez que l'on en discutera entre nous, qu'il y a différentes options, et on a besoin de recueillir l'avis des maires. Le problème fondamental c'est le lissage, le lissage du prix de l'eau. Est-ce qu'on est tous d'accord pour le fixer tout de suite ? Quelle augmentation pour faire face aux investissements qui seront à faire. Ces investissements sont de l'ordre de 60 millions d'euros. Ils ont été recensés par le cabinet COGITE avec lequel nous travaillons. Le cabinet COGITE a rencontré les maires, pour justement voir avec eux quels étaient leurs besoins. Pardon des maires, et Présidents de Syndicat, pour voir avec eux quelles seraient les priorités en matière d'investissement. Alors quand je dis qu'il y a 60 millions d'investissement, on peut très bien décider de les engager tout de suite, mais dans ce cas-là il faudra passer le prix de l'eau vraisemblablement à 2,10 euros, alors qu'aujourd'hui il varie selon les communes de 0,9 à 1,80, 1,70, etc. Alors que le prix moyen, il a été fixé pour l'instant, à 1,85 euro. Est-ce qu'on va tendre vers ce prix moyen sur 12 ans avec le lissage dont j'ai

parlé, et auquel cas il faudra bien définir les priorités d'investissement en fonction de cette évolution. Voilà les sujets dont on va débattre entre autres. Mais vous avez posé les bonnes questions, j'espère que vous aurez les bonnes réponses. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur le Vice-Président.

M. BOUBEE : Merci Président. C'est vrai que c'est un sujet important et qui aura l'impact, pour les usagers, financier qui sera énorme. Grosso modo ce que payent les usagers en eau et en assainissement, c'est selon les communes en effet, la moitié du montant de la taxe d'habitation, ce n'est donc pas neutre. Ce qu'a voulu dire Christian, je pense, c'est que nous n'avons pas eu de débat politique, au sens grec du terme. On n'a pas défini, alors c'est vrai que le diagnostic a été fait, mais nous n'avons pas défini des stratégies, on n'a pas eu pour l'instant une vision partagée, on n'a pas débattu sur la tarification comme tu l'as dit, sur les priorités à définir dans les réseaux, etc. Alors pour gagner du temps et qu'on soit un peu plus instruit avant les réunions, tu disais Président, vous disiez pardon Monsieur le Président qu'il y avait des scénarii qui avaient été bâtis et qu'ils seront proposés, ce serait bien qu'on les ait avant les réunions, qu'on puisse également les regarder, pour que ces réunions soient utiles. Parce que les orientations, je le dis de manière très tranquille, et je crois que c'est partagé, les orientations et bien sûr le travail remarquable qui a été fait par Jean-Claude PIRON et par André LABORDE ainsi que par les services, n'est nullement remis en cause par personne ici. Mais, bien évidemment, les orientations politiques doivent être définies par les élus, ce sont les élus qui ont la légitimité effectivement pour dire, on augmente les prix, on lisse sur tant d'années et on bâtit telle priorité, etc., et là c'est vrai qu'à 3 mois de la prise de compétence, ce débat noble d'un service public qui nous échoit, qu'on ne voulait pas fatalement en plus probablement, il faut qu'on en discute. Et c'est très bien qu'il y ait en effet, Monsieur le Président, ces réunions que vous organisez dans les 10 jours qui viennent.

M. LE PRESIDENT : Enfin une nouvelle fois je voudrais dire que nous n'avons rien demandé. La ville de Tarbes préférerait garder l'eau et l'assainissement. Elle a des services qui marchent très bien, avec du personnel compétents et des résultats excédentaires. On va transférer tout ça à l'agglomération, je m'en passerais. Mais bon c'est la loi. Je me suis trompé, pardon Monsieur ZYTYNSKI tout à l'heure, quand j'ai parlé du prix moyen, le prix moyen aujourd'hui est à 1,62, et 1.85 c'est le prix moyen défini par l'Agence de l'eau pour pouvoir bénéficier des subventions. Mais on va discuter de tout ça. Pour ce qui concerne l'information préalable, tu as raison, on va vous envoyer par mail le PowerPoint qui sera présenté à l'occasion de ces trois réunions. Jean-Claude PIRON tu veux ajouter quelque chose, parce que peut-être j'ai dit des bêtises c'est possible.

M. PIRON : Simplement j'entends ce que dit Monsieur ZYTYNSKI, sauf qu'une fois de plus je le répète, les questions que vous posez elles sont tout à fait pertinentes, mais elles arrivent trop tôt. Nous on est en train de tenter pour vous proposer des choses sur lesquels on travaille depuis 2 ans, ça va permettre à partir de 2020, à partir du moment où l'on va prendre la compétence, c'est là où ça permettra de se poser les questions que vous posez. Pour l'instant tout ce qu'on a fait, c'est reprendre l'existant et tenter de le faire perdurer. Pour l'instant il n'y a rien d'autre à faire. Après ce qui serait intéressant c'est que l'outil qu'on est en train de créer et qu'on va vous proposer, il y a plusieurs variantes sur lesquelles il va falloir que les élus s'expriment effectivement, et là il y aura un débat. Ça permettra, et c'est là qu'est toute la finalité de la chose, ça permettra d'avoir les discussions dont vous parlez et les débats dont vous parlez, mais ça viendra fatalement après, ça ne pouvait pas venir avant, ce n'est pas possible. Si on prend par exemple le cas, on a réglé tous les cas, si on prend le cas de votre syndicat d'assainissement, il est intéressant ce syndicat d'assainissement mais en fait ce sont deux personnes qui gèrent une DSP. Les deux personnes, vous verrez avec les documents que l'on va vous envoyer, elles sont reclassées dans le nouveau service, à des postes qui leur conviennent, puisqu'on a reçu tout le monde. Quant à la DSP elle va courir, tout simplement courir, où voulez-vous avoir un débat par rapport à ça ? Puisque vous avez signé une DSP qui va durer encore plusieurs années. Donc on a des cas qui sont beaucoup plus prégnants

et beaucoup plus compliqués que les vôtres à gérer, donc on est en train de les gérer les uns après les autres, vous allez voir, quand on vous présentera le PowerPoint d'où on part, on ne va pas citer les villages, mais il y a des villages où, on va citer un village au hasard, par exemple, où on a la prise d'eau pour tout le village qui se fait dans la cour d'une ferme, on fait comment ? Ça veut dire que là il va falloir qu'on trouve une autre ressource, soit qu'on réussisse à les raccorder autres part et là c'est 1 million et demi d'euros. Sauf que le village il a 400 ou 500 habitants il ne peut pas les payer. Et comme ça on va avoir. Après vous parliez du phasage des travaux, là aussi ce sera une discussion avec les élus, comment on va organiser cette gouvernance de l'eau ? Parce que là on va arriver au 1^{er} janvier, on aura un vrai problème de gouvernance de l'eau, il va falloir phaser les travaux, phaser les investissements et décider du prix de l'eau, et tout ça ce sont les élus qui vont le décider, c'est là où il y aura des débats et là les débats seront fatalement très intéressants.

M. ZYTYNSKI : Excusez-moi Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur ZYTYNSKI et après Monsieur DUBARRY.

M. ZYTYNSKI : Simplement préciser effectivement, qu'au niveau de la communication et au niveau des débats qui ont eu lieu, je parlais, comme disait Yannick BOUBEE, je parlais de débat politique bien entendu. Après nous sommes dans une instance où chacun peut s'exprimer, et les questions que j'ai posé elles ont au moins l'avantage d'exister et on pourra les ressortir le moment venu. Voilà c'est simplement ça, comme je le disais en préambule je suis un peu un néophyte dans le domaine, donc il est normal que j'essaie d'avoir des renseignements justement sur ces éléments. Tout simplement. Il n'y a aucune volonté de ma part de vouloir mettre en cause qui que ce soit, je sais pertinemment que c'est un dossier qui est très compliqué à suivre, et qui nous est tombé comme ça sur le coin du dos et qu'il va bien falloir le traiter malheureusement. Mais je pense aussi à nos administrés qui aujourd'hui se posent des questions à mon avis, et qui ont besoin d'avoir des réponses à ces questions qu'ils se posent.

M. LE PRESIDENT : On a bien précisé Monsieur PIRON et moi-même que vos questions étaient très pertinentes, et puis tout le monde a le droit de poser toutes les questions. Et pour votre information, je suis moi aussi néophyte que vous dans ces domaines. Je les découvre en préparant les réunions que nous allons faire aux dates que je vous ai indiquées. Monsieur DUBARRY.

M. DUBARRY : Oui Monsieur le Président. J'ai cru comprendre que Jean-Claude PIRON et André LABORDE avaient reçu tous les Présidents ou tous les anciens Présidents de syndicats. Je ne pense pas que le nord ait été reçu, ou il ne nous a pas fait de compte-rendu. Et concernant l'excédent.

M. LE PRESIDENT : COGITE. Le Cabinet COGITE, Monsieur DUBARRY, qui a reçu les responsables.

M. DUBARRY : Excusez-moi j'étais distrait. Ensuite concernant les excédents, les excédents il me semble bien que dans une réunion il a été annoncé que les communes récupèreraient l'excédent, s'il y en a, comme la ville de Tarbes, et par contre les syndicats ils ne récupèreront pas l'excédent, il sera noyé dans le pot. Je ne sais pas si c'est normal, mais tout à l'heure vous avez dit que vous avez un excédent, que vous l'auriez gardé, et vous allez le récupérer l'excédent. Tout le monde va le garder sauf les syndicats.

M. LE PRESIDENT : Non on va garder les excédents qu'on a aujourd'hui, et les excédents réalisés chaque année seront pour l'agglo. C'est ça que je veux dire.

M. DUBARRY : On ne peut pas tout avoir.

M. LE PRESIDENT : Peut-être qu'on s'en passerait nous aussi Monsieur DUBARRY

M. DUBARRY : Contrairement dans les syndicats, il y a des communes membres. Là les communes membres elles ne vont rien récupérer. Les communes isolées elles vont récupérer l'excédent, celui qui existe aujourd'hui. Donc je trouve que ce n'est pas équitable pour les communes qui font parties d'un syndicat qui est dissous. C'est tout. Merci.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15

TEOM - EXONERATIONS 2020

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16

ATMO OCCITANIE - CONVENTION 2019-2022

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

GEMAPI - ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARROS (SMBVA) ET DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN ET DES BAÏSES AU SYNDICAT MIXTE DE L'ADOUR AMONT (SMAA)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

GEMAPI - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (SMBGP) - MODIFICATION DU PERIMETRE ET CARTE ITEM N°11

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

TEOMI - EXTENSION DU PERIMETRE A 9 COMMUNES

Lecture de la délibération

M. PIRON : J'aimerais faire un petit aparté. C'est pas réellement une phase d'essais, ce n'est pas non plus une année blanche. Puisqu'il faut bien comprendre que depuis le 1^{er} janvier 2019, les données qui sont collectées sont celles qui leur seront facturées en 2020, c'est-à-dire pour l'instant ce n'est pas pour rien. Donc il faut vraiment que les habitants de ces communes fassent très attention depuis le 1^{er} janvier, à quelque chose près, donc ça ne s'appelle pas une année blanche, ça ne s'appelle pas non plus une phase d'essais. Ils sont dans TEOMI à l'heure actuelle, mais il est bien évident que pour les facturer sur la taxe de 2020, il faut que l'on collecte les données en 2019. Ceci étant corrigé.

Lecture de la délibération

M. PIRON : J'espère que tout le monde a bien compris comment fonctionne la TEOMI. Si vous payez 100 euros de TEOM, on vous dit on passe à 80% de fixe et 20% de variable. Attention ça veut dire qu'on va vous facturer 80 euros, mais après ça veut dire que chaque fois qu'on collecte, les 20 euros il n'existe plus, chaque fois qu'on collecte vos déchets on vous prend, si vous avez un 120 litres, 2 euros, si vous avez un 240 litres, 4 euros, etc. Donc il suffit de faire la multiplication pour se rendre compte que celui qui a un 120 litres, par exemple, il va payer ses 80 euros, les 80%, et il va payer ensuite 52 fois 2 euros, et ce n'est pas du tout pareil que ce qu'il y avait avant. Donc ça il faut bien, bien le comprendre. Je vous dis ça parce que moi j'ai été surpris, je suis passé de 145 à 488 euros, de TEOMI. Enfin sur un local que je ne gère pas, je suis propriétaire, mais ce n'est pas moi qui gère. Donc ma TEOMI a été multipliée par 3,3. Donc c'est pour ça que je vous dis oublié les 20%, les 20% ils n'existent plus.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BAUBAY veut poser une question.

M. BAUBAY : Pardon Président, je voudrais répondre à Jean-Claude, mais il le sait il est un petit peu coquin quand même. Les 80% bien sûr c'est la charge fixe pour le syndicat, les 20% c'est la charge variable et qui en fait, comme le dit par contre Jean-Claude, maintenant on va payer à la levée, mais le principe de la mise en place de la TEOMI, c'est justement pour vous inciter à réduire vos ordures ménagères résiduelles. Donc le principe c'est de mieux trier en amont, donc mieux trier tout ce qui va dans le bac jaune, mieux trier c'est aussi trier les biodéchets, faire du compostage, et permettre ainsi de sortir moins souvent le bac grenat OMR. Si vous êtes sur une sortie toutes les 3 ou 4 semaines, vous équilibrez par rapport à ce que vous payez avant. Oui une fois par mois, mais quand on trie bien, c'est tout à fait faisable. Après il faut avoir le bon container en fonction de la taille de son ménage, mais ensuite si vous dépassez une fois par mois, si vous êtes même au-delà, vous allez même moins payer de TEOMI. Mais attention si vous continuez à sortir le bac grenat comme vous le sortiez avant, là c'est sûr que ce n'est pas exponentiel mais pas loin.

M. PIRON : Je peux répondre Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président du SMTD. Monsieur PIRON.

M. PIRON : Alors effectivement ça c'est la théorie, c'est la rhétorique et on est bien d'accord là-dessus. Le problème et moi ce qui me gêne un petit peu c'est par rapport à la communication qu'on a faite avec le SYMAT et que j'estime, personnellement, totalement insuffisante. Parce que la grande majorité, même les élus, même les élus du SYMAT n'avaient pas compris, je suis désolé mais il faut savoir ce dire les choses de temps en temps, même les élus du SYMAT n'avaient pas tout à fait compris ce qui se passait avec le TEOMI, et on a pris un bureau d'études qui nous a fait des simulations, si vous allez chercher dans la communication du SYMAT vous allez trouver, je crois que c'est en avril-mai 2018 où il y a une spéciale TEOMI, donc il faut savoir déjà qu'on était collecté, les informations étaient collectées depuis janvier,

on a communiqué en mai-juin c'était déjà un peu tard, mais on dit que celui qui continue à sortir comme il sortait, aurait une forte augmentation, ça veut dire quoi fort ? Pour moi ça veut dire 20, 30, 40%, je trouve que c'est déjà beaucoup. Là on va se retrouver avec des gens qui vont avoir 3 ou 4 fois la TEOMI, et ça il faut le réaliser. Y a beaucoup de personnes âgées qui continuent à sortir leur bac, alors qu'il n'y a pratiquement rien au fond, le problème il est là. On a aussi à Tarbes, et tu l'auras à Séméac et certains l'auront à Aureilhan, etc., des immeubles où tu as des magasins aux pieds d'immeuble et eux ils n'ont pas du tout réalisé ce qui allait leur arriver, ils ne sont pas tous à la taxe spéciale. Ça veut dire qu'il faut s'attendre, en tant qu'élus, à avoir des problèmes, moi je suis désolé. Mon cas particulier ça n'a aucune importance, le problème n'est pas là, ça m'a fait réaliser que, quant à Vic, par exemple, ils ont fait ça l'an dernier, et qu'ils ont eu des gens qui ont eu 700 et 800 euros de TEOM, et qu'il y a eu des vitres cassées, etc., la presse n'en a pas parlé, mais il y a eu quand même de sacrés problèmes à Vic, on n'est pas meilleurs qu'eux en fait, on va être comme eux, et là il faut réellement le réaliser. C'est pour ça que cette délib avec les huit communes qui passent, on parle d'année blanche, on parle de phase d'essais, ce n'est pas du tout une phase d'essais, c'est-à-dire que sur ces huit communes, ou neuf communes, ça fait 6 mois qu'on leur compte le nombre de sortie, et moi c'est les personnes âgées qui me font peur parce que eux ne l'ont pas réalisé. Je vois mes parents comment ils ont fait, ils ont continué à sortir une fois par semaine malgré ce que je leur ai dit. Et je suis sûr que vous connaissez tous des personnes âgées qui continuent malgré ce qu'on leur dit, parce qu'ils ont toujours sorti leur poubelle une fois par semaine et ils continuent à la sortir, et là il va y avoir de sacrées surprises.

M. LE PRESIDENT : Jean-Claude, je vous en prie et puis après Monsieur DUBARRY.

M. LASSARRETTE : Juste par rapport à ta remarque Jean-Claude sur la communication du SYMAT, moi je ne fais pas du tout la même analyse. Pour une fois qu'on a une communication qui est très détaillée, moi j'ai trouvé avec des tableaux qui prennent en compte justement des cas individuels, moi je pense que la communication, il suffit de savoir lire un petit peu, et dans ce cas on a vraiment l'information à mon avis.

M. PIRON : Mais je suis tout à fait d'accord avec toi, moi je ne parle pas de nous, nous on a été informé, je parle des gens après.

M. LASSARRETTE : Moi j'ai été informé en tant qu'usager, je ne parle pas en tant qu'élu ici, tous les habitants de ma commune de Saint Martin ont reçu une note explicative, un petit dépliant qui explique clairement, franchement les gens qui venaient à la Mairie on n'avait rien à ajouter, on leur présentait le dépliant et je trouvais qu'il était particulièrement complet.

M. PIRON : Je souhaite que tu aies raison, franchement, moi ce n'est pas les retours que j'ai, mais j'espère que tu as raison.

M. DUBARRY : Je voudrais donc rajouter à ce qu'a dit Jean-Claude, on fait partie des huit communes que tu as citées, et chaque habitant de la commune a reçu une simulation personnalisée sur les 6 premiers mois. Les gens ils savent déjà combien de fois ils ont sorti leurs ordures ménagères dans les 6 premiers mois. Effectivement tu dis que ça peut augmenter de façon criante, on l'avait déjà fait remarquer quand le SYMAT était venu présenter le projet, il y a 2 ou 3 ans, ça dépend de combien on payait au départ. Et pour conclure, je remarque quand même que même chez les personnes âgées y a quand même eu une communication qui a été bien reçue, puisque quand on fait le tour, moi je passe souvent dans mon village comme vous certainement, j'ai remarqué que les bacs ne sont pas systématiquement sortis et que ça a été quand même bien intégré. Après il faudra le voir après atterrissage l'an prochain, tu as tout à fait raison, mais il peut y avoir des augmentations, mais ça dépend de combien tu payais à la base. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Rémi.

M. CARMOUZE : Moi je trouve juste regrettable, parce que je viens de recevoir le foncier comme beaucoup. Je ne l'ai pas sortie beaucoup, je l'ai sortie que 15 fois, j'ai économisé un petit peu 7 euros, mais je trouve qu'effectivement par rapport à l'effort que l'on fait, on ne gagne pas grand-chose. Mais ceci dit ce qui est dommage aussi, c'est que sur la taxe foncière ça n'y est pas marqué l'effort que l'on fait, c'est-à-dire que c'est l'ensemble, la TEOMI un seul chiffre, alors que ça aurait été bien d'avoir la base, les 80% et les 20% ou en plus ou en moins et que chacun voit l'effort qu'il a fait.

M. LE PRESIDENT : Merci Rémi, suggestion intéressante. Monsieur le Président du SMTD, Philippe.

M. BAUBAY : Je parle, le SMTD c'est le syndicat de traitement des déchets, ce n'est pas le syndicat de collecte, ce n'est pas le SYMAT. Juste par rapport à l'effort, c'est vrai aussi, moi il me semble pour reprendre ce qui a été dit, il y a quand même une communication qui avait été faite bien en amont, avec également des réunions dans les communes. Après on est tous confrontés au même problème, à Séméac nous avons fait une réunion publique, nous étions vingt, dont des amis du conseil municipal, comme partout dans toutes vos communes, c'est difficile de communiquer, et maintenant que la TEOMI arrive sur les feuilles d'imposition, là ça fait mal. Ce que tu dis Jean-Claude, c'est des cas à la marge, et y en aura, c'est comme partout. Mais moi aussi je constate, et je tourne dans ma commune, les bacs ils ne sont pas sortis tous les mardis à Séméac, donc il y a quand même une prise de conscience. Enfin sur les 80-20, pourquoi 80% ? Parce que les charges fixes elles sont conséquentes, tu le sais, y a les investissements, y a le personnel et c'est compliqué. Moi je me souviens des discussions que nous avons au SYMAT, on a dit on va démarrer par 80-20, d'autres syndicats étaient à 70-30, 75-25, peut-être qu'on y viendra, il faut bien qu'il y ait un démarrage, mais comme dit Rémi même si on fait beaucoup d'efforts on équilibre à peine. Mais il faut aussi savoir que le coût de traitement des déchets va augmenter, et ça peut-être il faut faire attention dans nos discours, oui il faut mieux trier, mais avec la TGAP par exemple qui est à 25% aujourd'hui, et à horizon 2023, on va passer à, pardon 25 euros aujourd'hui, à horizon 2022-2023 on va passer à 65 euros, la tonne. Donc oui le coût du traitement des déchets va augmenter, donc oui il est nécessaire de bien trier, et pour ne pas déflorer une information, je pense que certains élus sont déjà informés, nous avons réussi avec le SMTD à avoir l'appel à projets de CITEO, et au 1^{er} janvier 2020 nous allons passer à l'extension des consignes de tri, donc là on est entre élus je ne fais pas beaucoup de communication, on va attendre la fin de l'année, l'extension des consignes de tri c'est, pour faire simple, on met tous les emballages plastiques dans le bac jaune, c'est-à-dire que le pot de yaourt, Président, l'emballage de cellophane de jambon tout ira dans le bac jaune et là nous allons gagner 4 kilos par an et par habitant sur le bac d'OMR, donc là un sortira un petit peu moins la poubelle. Mais vous en entendrez parler un peu plus tard.

M. LE PRESIDENT : Oui c'est un problème très important. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui.

M. LAFON-PUYO: Moi aussi je voudrais parler du travail remarquable qui est fait sur le terrain, par rapport aux ambassadeurs de tri et aux agents de la TI. Aujourd'hui nous sommes en train de mettre ça en phase sur le Montaigu, sur le Batsurguère, sur toute une partie de l'ex-CCPL et je peux vous dire que nous rencontrons quasiment l'ensemble de tous les administrés. Par rapport aux enterrés nous remettons les badges, et chaque fois que nous remettons les badges nous passons village par village, et à chaque fois nous amenons l'information à l'ensemble des administrés. Au niveau de la ville de Lourdes c'est un peu pareil, nous avons remis de nouveaux bacs et nous expliquons le principe de la TI. Je pense qu'il y a un travail énorme qui est fait, ce travail, c'est un travail de terrain, je pense qu'après ça les gens ne pourront pas dire qu'ils n'auront pas informé, mais c'est vrai qu'après ça, il y aura certainement une phase d'adaptation, parce que c'est un nouveau système de facturation qui est mis en route, malgré toute l'information que nous donnons.

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Maire de Barlest. Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20

CONVENTIONS RELATIVES AU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA CATLP ET LES COMMUNES DE LOURDES ET DE TARBES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL TARBES-LOURDES-PYRENEES : DELIBERATION CADRE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

AVENANTS N°2 AU CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES ET N°1 AU CONTRAT DE VILLE DE LOURDES. PROTOCOLES D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019-2022

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Madame le rapporteur, Présidente du GIP. Est-ce que vous voulez mes chers collègues qu'on lise les projets de protocole pour Tarbes et Lourdes ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23

TRAVAUX DE REFECTION DE LA VERRIERE DE LA BIBLIOTHEQUE NELSON MANDELA A TARBES : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE TARBES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TARBES-LOURDES-PYRENEES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DU LIVRE ET DE LA LECTURE AUPRES DES PERSONNES PLACEES SOUS-MAIN DE JUSTICE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25

AVENANT N°1 A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS A LA BIBLIOTHEQUE NELSON MANDELA

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26

APPROBATION DE L'AVENANT N°3 DU REGLEMENT POUR LE FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ECONOMIQUE NOMME ENTREPREN@

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27

ADHESION INITIATIVE PYRENEES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'EXEMPTION DES COMMUNES DU DISPOSITIF SRU POUR LA PERIODE TRIENNALE 2020-2022

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ? Monsieur LEHMANN.

M. LEHMANN : Une petite remarque. Je dirais je peux comprendre effectivement, on a vu tout à l'heure nous on a réalisé le PLU, on est une commune de moins de 3 500 habitants, on a pris la décision d'intégrer aussi un objectif de logements sociaux. C'était au départ en 2014 quand on a démarré, on c'était calé sur les objectifs du programme local de l'habitat du Grand Tarbes, de l'ex-Grand Tarbes, et je crois qu'il est aussi de la responsabilité de différentes communes, qu'elles soient ou non touchées par les règles pour participer, de mener aussi une politique volontariste, pour soulager justement celles qui sont très impactées par ce type de logement. Donc je suis toujours un peu réservé sur ces, je ne dis pas des finasseries, mais y a des dispositifs parfois qui sont contre vertueux, et je crois que pour autant il faut qu'il y ait de

notre part, vraiment un effort de solidarité pour qu'on participe tous, et qu'on réponde d'ailleurs à des besoins de notre population, parce qu'on a toujours cette image, pour certains au moins, du logement social dans sa configuration assez négative, alors qu'il y a de très beaux projets qui se font, et que c'est destiné à répondre à des vrais besoins et je pense notamment, moi je le reçois de temps en temps, le développement des familles monoparentales qui exigent d'avoir des logements plus petits, et encore une fois, nous notre configuration territoriale était telle que nous avons pratiquement que des résidences principales de grande taille, et nous étions donc en incapacité d'accueillir une certaine sociologie. Je dis c'est bien, mais attention à ne pas trop se caler sur les règles, il faut garder quand même à l'esprit tous un devoir de solidarité par rapport à ce domaine.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) DE LA VILLE DE LOURDES – APPROBATION DE LA CONVENTION

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30

APPROBATION DU BILAN FINAL DU PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH) 2013-2018 DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31

APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIERE EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF DANS LE CADRE DES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET DES OPERATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32

REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, je déclare clos le présent Conseil Communautaire. Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de soirée.